

MAIRIE D'ILLANGE



MARC LUCCHINI  
MAIRE

Le Maire de la commune d'Illange,

**ARRÊTÉ**

**N° 2025 – 005 du 22 janvier 2025  
autorisant l'ouverture d'un débit de boissons  
temporaire du 3<sup>ème</sup> groupe à l'occasion d'un vide grenier**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3321-1, L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4
- VU l'arrêté préfectoral n°2011-DLP/1-498 du 6 décembre 2011 relatif à la police des débits de boissons et des restaurants dans le département de la Moselle ;
- VU la demande présentée par M. Sylvain OBIS, Président du Club de l'Amitié d'Illange en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire du 3<sup>ème</sup> groupe, le dimanche 9 février 2025 à la salle polyvalente rue du centre commercial à Illange, à l'occasion d'un vide grenier

CONSIDERANT que le pétitionnaire n'a bénéficié d'aucune autorisation délivrée par l'autorité municipale et que l'endroit précisé n'est pas situé dans un périmètre protégé ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** En application des dispositions du code de la santé publique susvisées, M. Sylvain OBIS, président du Club de l'Amitié d'Illange est autorisé à exploiter un débit de boissons temporaire du 3<sup>ème</sup> groupe pour un vide grenier

- dimanche 9 février 2025, salle polyvalente d'Illange de 7 h à 17 h

**Article 2 :** M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Commandante des brigades de gendarmerie Guénange-Metzervisse
- M. Sylvain OBIS, président du Club de l'Amitié
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté 2025-005  
a été publié le 22 janvier 2025

Illange, le 22 janvier 2025  
Le Maire

